



Conseil économique et social

Distr.: Générale
5 février 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril – 1^{er} mai 2013

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales : Commerce et investissement

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa huitième session

Résumé

La huitième session du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie s'est tenue à Bangkok le 14 décembre 2012. Le Conseil a approuvé le projet de programme de travail du Centre pour 2013 sur la base des recommandations du Comité technique, qui s'était réuni à Manille les 26 et 27 novembre 2012.

Le Comité a félicité le Centre du travail qu'il avait accompli avec de modestes ressources au cours de la période considérée et a présenté d'utiles suggestions quant aux moyens de renforcer sa capacité à répondre aux besoins des pays membres.

Le Conseil a approuvé le projet de plan stratégique quinquennal du Centre pour 2013-2017, plan qui doit aider les pays membres, notamment ceux qui ont des besoins particuliers, à renforcer leurs capacités en matière de transfert de technologie et de gestion de l'innovation à de multiples niveaux.

Le Conseil a estimé que les résultats et les succès du Centre pourraient être portés proactivement à l'attention des ministères et organismes compétents, des responsables des politiques et autres parties prenantes dans les pays membres. Il a suggéré que les interlocuteurs locaux du Centre dans les pays membres diffusent les résultats des projets du Centre aux parties intéressées à l'échelon national et infranational, ce qui aiderait à accroître la visibilité du Centre dans leurs pays respectifs.

Prenant note des ressources administratives, financières et humaines dont dispose actuellement le Centre, le Conseil d'administration a de nouveau engagé les pays membres à accroître leur contribution annuelle, qui était fixée à 30 000 dollars pour les pays en développement et à 7 000 dollars pour les pays les moins avancés conformément à sa recommandation de 2009. Le Conseil a également souligné qu'il était important que les paiements destinés au Centre soient versés en temps utile et de façon régulière. Il a conseillé au Centre de mettre au point, en consultation avec la CESAP, des méthodes novatrices pour accroître l'appui institutionnel et les ressources allant aux programmes, y compris les contributions des entreprises. Se félicitant de l'offre de certains pays membres de détacher des experts à titre non remboursable pour renforcer les ressources humaines du Centre, le Conseil a demandé que la CESAP adopte des directives souples qui tiennent compte également des obligations des pays membres.

Le Conseil a exprimé ses remerciements a) pour l'appui apporté au Centre par le Gouvernement de l'Inde, pays hôte; b) pour les contributions volontaires versées par les autres pays membres et c) pour l'appui apporté par le secrétariat de la CESAP.

La Commission souhaitera peut-être examiner le présent rapport du Conseil d'administration et donner des orientations quant aux activités futures du Centre.

* E/ESCAP/69/L.1.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention.....	2
II. Résumé des débats	3
A. Rapport sur les activités du CAPTT au cours de la période allant de décembre 2011 à novembre 2012.....	3
B. Rapport du Comité technique sur sa huitième réunion.....	7
C. Présentation et examen du programme de travail proposé et des questions administratives et financières	7
D. Date et lieu de la neuvième session du Conseil d'administration.....	10
E. Questions diverses	10
F. Adoption du rapport	10
III. Organisation de la session.....	10
A. Ouverture de la session.....	10
B. Participation.....	12
C. Élection du bureau	12
D. Adoption de l'ordre du jour	13

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

1. Le Conseil a présenté les suggestions et recommandations suivantes, qui appellent une décision de la Commission:

a) Renforcement de l'appui institutionnel:

i) Vu l'augmentation des coûts de fonctionnement, le Conseil a encouragé les États membres à accroître leurs contributions au Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) suivant les principes directeurs recommandés, c'est-à-dire en les portant à 30 000 dollars pour les pays en développement et à 7 000 dollars pour les pays les moins avancés;

ii) Le Conseil a pris note de l'observation du Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP, selon laquelle il était important que les États membres contribuent au CAPTT, marquant ainsi leur reconnaissance de la pertinence des travaux du Centre pour la région Asie-Pacifique;

iii) Le Conseil a recommandé au Centre de rechercher de nouvelles sources pour accroître l'appui institutionnel dont il disposait, y compris des contributions du secteur des entreprises. Cela pourrait se faire sous la forme d'un fonds de dotation, pour lequel des directives appropriées pourraient être mises au point en consultation avec la CESAP;

iv) Tout en se félicitant de la qualité des activités du Centre, le Conseil a encouragé le CAPTT à faire valoir les résultats de ses programmes nationaux et régionaux auprès des membres afin de les inciter à accroître leur contribution annuelle;

b) Ressources destinées aux projets de coopération technique et activités conjointes:

i) Notant l'offre de certains pays membres de prendre l'initiative en constituant une plateforme sur les innovations technologiques d'accès libre, le Conseil a recommandé au Centre d'élaborer des directives ou un cadre qui permettraient à d'autres pays membres de participer à de telles initiatives;

ii) Pour permettre aux pays membres de participer aux activités nationales de renforcement des capacités organisées et accueillies par les différents pays, le Conseil a prié le Centre de continuer à faciliter la participation à ces programmes de ressortissants d'autres pays membres qui souhaitaient y assister en utilisant leurs propres ressources;

c) Affectation d'experts nationaux:

i) Pour pouvoir mieux s'acquitter de ses programmes, il est important que le Centre renforce ses ressources humaines. Le Conseil a suggéré qu'il envisage des options telles que le détachement d'experts des pays membres dans le cadre de prêts non remboursables et la mise à disposition d'experts du secteur des entreprises à titre gracieux.

II. Résumé des débats

A. Point 4 de l'ordre du jour

Rapport sur les activités du CAPTT au cours de la période allant de décembre 2011 à novembre 2012

2. Le Conseil d'administration était saisi des documents suivants: a) le rapport sur les activités du CAPTT au cours de la période allant de décembre 2011 à novembre 2012 (TID/APCTT/GC(8)/3); b) le rapport sur la situation financière (TID/APCTT/GC(8)/4); et c) le rapport du Comité technique sur sa huitième session, tenue à Manille les 26 et 27 novembre 2012 (TID/APCTT/GC/(8)/5).

3. Le rapport sur les activités du CAPTT de décembre 2011 à novembre 2012 contenait un aperçu des programmes de renforcement des capacités organisés dans différents pays membres. Pendant la période considérée, les activités du Centre ont été orientées vers la création des capacités pour le transfert de technologies des petites et moyennes entreprises (PME), le renforcement des systèmes nationaux d'innovation, la mise en place de mécanismes institutionnels de coopération pour la promotion des technologies de l'énergie renouvelable, l'accroissement de la capacité de gestion des activités de recherche-développement (R-D) des organismes de recherche dans les domaines technologiques nouveaux et émergents, tels que la nanotechnologie et le développement de l'intelligence technologique, grâce à la fourniture de services d'information technologique.

4. Présentant le rapport sur les activités du Centre, le fonctionnaire responsable a informé le Conseil que le Centre avait organisé plus de 16 activités de renforcement des capacités dans les 11 pays membres ci-après de la région: Chine, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam. Ces activités, a-t-il précisé, avaient été organisées en collaboration avec environ 40 institutions partenaires, dont des ministères et des institutions nationales et internationales.

5. Le CAPTT avait continué à faciliter et à promouvoir le réseautage des institutions dans certains secteurs industriels (biotechnologie, nanotechnologie, médecine traditionnelle et énergie renouvelable) dans les pays membres en vue de favoriser la coopération en matière de R-D, la valorisation des ressources humaines et les entreprises communes, ainsi que d'autres formes de coopération technologique entre les institutions participantes. Il avait également mis l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles dans les pays membres pour aider leurs PME à repérer, acquérir et adopter des technologies et à promouvoir des mécanismes d'information exploitant les technologies pour faciliter le transfert technologique et les services intermédiaires connexes.

6. Au cours de la période considérée, le Centre avait organisé huit activités de consolidation des capacités dans le cadre de son projet en cours sur le renforcement des systèmes nationaux d'innovation en Indonésie, au Myanmar, au Népal, aux Philippines et au Viet Nam. En coopération avec l'Institut des politiques scientifiques et technologiques de la République de Corée, il avait lancé une initiative pour l'élaboration de directives sur les stratégies et initiatives nationales en matière de science, technologie et innovation (STI) à l'intention des pays les moins avancés. Dans ce même domaine, un diagnostic préliminaire sur les stratégies de STI du Népal avait été effectué et ses principales conclusions avaient été présentées lors d'un atelier d'une journée tenu en liaison avec la réunion du Comité technique à Manille. Le Secrétaire exécutif adjoint a ajouté que le CAPTT avait conclu un accord avec les institutions partenaires de l'Indonésie et du Népal concernant la conception, l'aménagement et la gestion de leurs centres respectifs nationaux d'information en ligne sur les systèmes d'innovation.

7. Le CAPTT avait mené à bien la partie relative à l'Inde d'un projet financé sur le Compte des Nations Unies pour le développement, qui était exécuté conjointement par la Commission économique pour l'Europe, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la CESAP en vue d'attirer des investissements étrangers directs dans l'exploitation des technologies avancées utilisant les combustibles fossiles pour la production d'électricité en Afghanistan, en Chine, en Inde, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Mongolie, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et en Ukraine.

8. Le Conseil a été informé des progrès réalisés en 2012 dans la constitution d'un réseau et manuel de formation en ligne, financée sur le chapitre 23 du budget-programme au titre d'un projet sur la mise en réseau des institutions de R-D dans la région Asie-Pacifique et visant à accroître les capacités de gestion et d'innovation de la R-D dans les domaines nouveaux et émergents des technologies tels que la nanotechnologie.

9. Dans le cadre des mesures prises par le Centre pour développer l'intelligence technologique dans la région, le CAPTT a continué à publier deux périodiques, l'*Asia-Pacific Tech Monitor* et le *Value Added Technology Information Services Update*, afin de diffuser une large gamme d'informations sur les innovations technologiques les plus récentes, les politiques technologiques, la gestion de l'innovation, et le transfert de technologie ainsi que sur les manifestations organisées dans ce domaine. Au cours de la période considérée, le CAPTT a accordé une haute priorité à ses travaux normatifs et analytiques dans un cadre régional qui pourrait servir de base à ses activités opérationnelles.

10. Le CAPTT s'est employé expressément à apporter son attention aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux États insulaires du Pacifique dans les activités qu'il a menées au titre de différents projets. Des participants de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, du Cambodge,

des Fidji, de la Mongolie, du Myanmar, du Népal et de la République démocratique populaire lao ont pris part à ces activités.

11. Le Centre a participé activement à différents programmes de la CESAP en particulier le Forum Asie-Pacifique des entreprises, tenu à Kuala Lumpur les 15 et 16 octobre 2012. Il a continué à participer à d'autres activités organisées en Inde avec l'aide du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe et d'autres collaborateurs des Nations Unies.

12. Le CAPTT a mis au point un projet de plan stratégique (2013-2017) plus tôt dans l'année, suite à un atelier de planification stratégique tenu dans le cadre de l'initiative d'efficacité organisationnelle de la CESAP.

13. Un aperçu du rapport du Comité technique sur sa huitième réunion, tenue à Manille les 26 et 27 novembre 2012, a été présenté au Conseil d'administration.

14. Le programme de travail recommandé par le Comité technique à sa huitième réunion a également été présenté; il devait permettre d'obtenir les résultats ci-après selon la formule programmatique en vigueur:

a) Le renforcement des capacités des décideurs et des spécialistes en matière d'énergie renouvelable, en vue de promouvoir le développement et l'application des ressources d'énergie renouvelable au niveau national par le partage des connaissances, le réseautage, le transfert de technologie et les programmes en coopération, notamment la coopération Sud-Sud;

b) L'acquisition, par les institutions nationales ciblées, notamment les organismes d'appui aux PME, les chambres de commerce et les établissements publics de R-D, de compétences en matière de planification et d'exécution des projets de transfert de technologie pour aider les PME;

c) Le renforcement des capacités disponibles dans les États membres pour consolider leurs systèmes nationaux d'innovation;

d) Le renforcement des capacités des institutions communément appelées « clés » des pays membres participants pour la formulation de politiques et l'adoption de mesures propres à promouvoir un secteur durable et commercialement viable de la médecine traditionnelle à travers les activités du réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et la technologie des herbes officinales;

e) L'acquisition, par les décideurs et intermédiaires ciblés, de capacités renforcées pour établir des politiques et des programmes facilitant la commercialisation des innovations venant de la base afin de favoriser le développement inclusif et l'entrepreneuriat social.

15. Le Conseil a été informé de projets et activités que le CAPTT pourrait entreprendre à l'avenir, selon la recommandation du Comité technique.

16. Les renseignements les plus récents ont été présentés sur la situation administrative du Centre, notamment en ce qui concerne les ressources humaines. Pendant la période considérée, le CAPTT avait apporté un appui administratif à la CESAP pour la mise en place du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, lequel était situé dans le bâtiment du Centre à New Delhi. Deux fonctionnaires du Centre fournissaient au Bureau des services administratifs et financiers, et un troisième se chargeait de la gestion de l'infrastructure technologique commune d'information et de communication et assurait des services de dépannage. Le fonctionnaire du Centre qui aidait le personnel chargé

de l'exécution des programmes travaillait à plein temps avec le Bureau. Du fait de ces arrangements, le Centre se heurtait à un grave problème de ressources humaines. Afin de renforcer les services d'appui communs du CAPTT et du Bureau, qui sont actuellement assurés par des fonctionnaires du Centre, et de maintenir l'efficacité du programme de travail de ce dernier, il serait donc nécessaire d'accroître immédiatement l'effectif administratif du Centre, le coût du personnel additionnel étant partagé entre les deux organismes.

17. Le Conseil a été informé de la situation financière actuelle du Centre et des dépenses au cours de la période considérée. Bien qu'il ait mis en œuvre plusieurs mesures d'économie au cours de cette période, le Centre a dû faire face à des contraintes financières accrues, non seulement dans l'exécution de ses programmes et activités de fond mais aussi pour couvrir ses dépenses institutionnelles et les dépenses locales d'exploitation. Lorsqu'il avait été proposé que le Gouvernement indien envisage d'accroître sa contribution annuelle au Centre pour couvrir les dépenses d'exploitation, le représentant de l'Inde avait fait savoir au Conseil qu'après l'augmentation récente de sa contribution annuelle, qui avait été portée à un total de 200 000 dollars, une nouvelle augmentation ne pourrait être envisagée dans l'immédiat mais pourrait être étudiée en temps opportun. Les contributions annuelles annoncées au CAPTT par les États membres de la CESAP étaient restées stationnaires au cours des dernières années. Vu l'aggravation des difficultés financières du Centre, les membres et membres associés ont été engagés à accroître leur appui institutionnel en apportant des fonds à hauteur, sinon au-dessus, des montants indicatifs suivants: contribution annuelle de 30 000 dollars pour les pays en développement et de 7 000 dollars pour les pays les moins avancés, afin de permettre au Centre d'apporter des services efficaces aux membres et membres associés de manière durable.

18. Le Conseil s'est félicité des travaux accomplis par le CAPTT pendant la période considérée et a déclaré que ses résultats et réalisations pourraient être portés proactivement à la connaissance des ministères et organismes publics, des décideurs, des organismes de promotion des technologies, des intermédiaires, des institutions d'appui aux PME et des institutions de R-D dans les pays membres. Il a suggéré que les interlocuteurs locaux du Centre dans les pays membres accroissent encore la visibilité du CAPTT dans leurs pays respectifs en diffusant les résultats de ses projets aux parties intéressées aux niveaux national et infranational. Le Conseil a suggéré que le Centre présente aux pays membres les modalités d'application des méthodes qu'il utilise pour planifier et concevoir des projets de fond tels que ceux qu'appuyait l'Inde, afin que des pays comme la Chine puissent envisager la possibilité de financer des projets analogues. Il a également été suggéré que certains mécanismes tels que les lettres d'intention soient rendus plus simples et plus souples pour obtenir l'appui des pays membres.

19. Le Conseil a pris note de la situation administrative et financière du Centre, en particulier de l'état actuel de ses ressources financières et humaines. Il a examiné diverses possibilités et modalités selon lesquelles les pays membres pourraient accroître leurs contributions et leur appui, eu égard à la charge financière croissante du Centre qui avait été clairement présentée à la réunion. Il a exprimé sa reconnaissance pour l'offre de la Chine de détacher un expert au Centre à titre non remboursable en consultation avec la CESAP et a recommandé que d'autres pays à même de le faire offrent un appui semblable. Le Conseil a appris avec satisfaction du représentant des Philippines que son pays porterait son appui institutionnel à 30 000 dollars pour l'année en cours. Les représentants du Népal, du Pakistan et de Sri Lanka ont indiqué que la question des contributions et de l'accroissement de l'appui institutionnel au niveau indiqué serait portée à l'attention de leurs gouvernements respectifs.

B. Point 5 de l'ordre du jour
Rapport du Comité technique sur sa huitième réunion.

20. Le Comité était saisi du rapport du Comité technique sur sa huitième réunion (TID/APCTT/GC(8)/5).

21. Le Comité a pris note avec intérêt des propositions faites par le Comité technique pour renforcer les capacités des pays membres aux fins suivantes: a) développer leurs systèmes nationaux d'innovation; b) utiliser efficacement les réseaux et plateformes d'information et de communication utilisant les technologies; c) planifier et exécuter des projets de transfert de technologie; d) promouvoir les technologies nouvelles et émergentes telles que l'énergie renouvelable, la nanotechnologie et la biotechnologie; e) promouvoir un secteur durable et commercialement viable de la médecine traditionnelle; et f) faciliter la commercialisation des innovations venues de la base en vue de favoriser un développement inclusif et l'entrepreneuriat social.

22. Le Conseil a approuvé le rapport du Comité technique.

C. Point 6 de l'ordre du jour
Présentation et examen du programme de travail proposé et des questions administratives et financières

23. Le Conseil a approuvé les activités prévues pour 2013, qui étaient décrites au paragraphe 68 du rapport du Comité technique. Il a souligné l'importance d'une coopération régionale accrue pour améliorer l'efficacité du programme et assurer la durabilité du Centre. Le Conseil a suggéré que les États membres viennent à l'appui de projets prévus par le Centre en apportant les ressources financières et humaines nécessaires, ou en y contribuant.

24. Les propositions suivantes ont été faites au sujet des activités futures et des nouveaux projets suivant la formule programmatique, sous réserve de leur approbation par les gouvernements concernés là où étaient mentionnées des initiatives concernant un pays particulier:

a) *Produit 1c du projet pour le développement des capacités: Capacité accrue des décideurs et des spécialistes de l'énergie renouvelable de promouvoir le développement et l'application des ressources d'énergie renouvelable au niveau national au moyen du partage de connaissances, du réseautage, du transfert de technologie et de programmes en coopération, y compris la coopération Sud-Sud:*

i) Faciliter l'établissement d'un centre de transfert de technologie grâce à la coopération Sud-Sud;

ii) Organiser un atelier pour promouvoir le développement et l'application des technologies de l'énergie renouvelable pour donner accès à l'énergie aux pauvres des régions rurales;

iii) Promouvoir la coopération entre les pays membres de la région dans les domaines suivants: formes nouvelles et renouvelables d'énergie; technologie d'éclairage à semi-conducteur (diode électroluminescente) pour l'éclairage; autobus hybrides pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de dioxyde de carbone; adopter pour ce faire de nouveaux mécanismes, par exemple la constitution de plateformes ou réseaux d'innovation à accès libre auxquels participeraient les parties nationales et internationales intéressées de la région Asie-Pacifique;

b) *Produit 1d du projet de développement des capacités*: Acquisition par les institutions nationales ciblées, notamment les organismes d'appui aux PME, les chambres de commerce et les établissements publics de R-D, de compétences en matière de planification et d'exécution de projets de transfert de technologie pour aider les PME:

- i) Organiser un atelier de formation sur la planification et l'exécution des projets de transfert de technologie aux Philippines;
- ii) Élaborer des directives que pourraient adopter les pays membres pour le transfert de technologie Sud-Sud;
- iii) Aider à élaborer et à appliquer des technologies de traitement et de conservation des denrées alimentaires;
- iv) Promouvoir la coopération dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes, notamment la nanotechnologie;

c) *Produit 2a du projet pour le développement des capacités*: Amélioration de la capacité des États membres à renforcer leurs systèmes nationaux d'innovation:

- i) Aider à mettre en place une pépinière d'entreprises utilisant les technologies dans le cadre de la coopération Sud-Sud;
- ii) Promouvoir les liaisons et les partenariats entre les principaux acteurs du système d'innovation dans la région grâce à l'organisation d'un forum Asie-Pacifique des entreprises utilisant les technologies et de l'investissement;
- iii) Organiser un atelier et programme de formation international sur le financement de l'innovation pour accélérer le transfert des technologies et la croissance des entreprises exploitant les innovations;
- iv) Mettre en place un mécanisme opérationnel et des directives pour une plateforme d'accès ouvert sur l'innovation dans le cadre de la coopération Sud-Sud afin de permettre à chacun des pays membres d'élaborer des produits et applications spécifiques correspondant à ses besoins et à sa situation. À cet égard, la Malaisie partagerait ses expériences et offrirait une telle plateforme;
- v) Organiser des ateliers de formation dans les domaines concernant l'aménagement de parcs technologiques et l'intérêt de ces parcs pour les pays en développement; la commercialisation de la haute technologie, et le rôle de la prise de participations en coopération, la gestion des catastrophes, l'innovation et l'invention; organiser également une réunion d'experts des technologies alimentaires et une conférence sur l'industrie des technologies de l'information avec la collaboration et l'appui d'autres organisations internationales et du Gouvernement de la République islamique d'Iran;
- vi) Organiser des activités pour faire mieux comprendre les systèmes nationaux d'innovation chez les principaux acteurs, tels que les universités, les institutions de R-D, les responsables de haut niveau et les industries, et aider à renforcer divers éléments des systèmes nationaux d'innovation;
- vii) Faciliter le partage d'expérience et des meilleures pratiques en donnant la priorité aux programmes de R-D et à la commercialisation des

résultats de cette forme de recherche (recherche pour l'innovation);

viii) Organiser des programmes de formation ou séminaires sur l'importance de l'innovation conçue en fonction de la situation particulière de différents groupes et personnels en Thaïlande, ce qui aiderait à constituer dans le pays une société novatrice;

d) *Produit 2c du projet pour le développement des capacités*: Capacité accrue des institutions clés des pays membres participants à formuler des politiques et adopter de mesures propres à promouvoir un secteur de la médecine traditionnelle durable et commercialement viable grâce aux activités du réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et la technologie des herbes officinales:

i) Donner suite à une lettre d'intention entre le Centre et le Département de la coopération internationale du Ministère de la science et de la technologie de la Chine pour la mise en œuvre des recommandations du forum consultatif tenu à Changsha (Chine) en 2012;

e) *Produit 2d du projet pour le développement des capacités*: Les décideurs et les intermédiaires ciblés ont acquis des capacités renforcées d'établir des politiques et des programmes qui facilitent la commercialisation des innovations venant de la base afin de favoriser le développement inclusif et l'entrepreneuriat social:

i) Aide au développement des technologies rurales pour l'atténuation de la pauvreté;

f) Autres activités proposées:

i) Collaboration entre le CAPTT et l'Agence vietnamienne pour l'information scientifique et technologique (NASATI) pour les échanges d'information technologique;

g) Projets futurs:

i) Renforcer la capacité des États membres à promouvoir les systèmes nationaux d'innovation à différents niveaux (national, sectoriel et entreprises) grâce à la coopération Sud-Sud en vue de faire face aux changements intervenant dans le développement au niveau national (y compris le développement durable);

ii) Encourager et aider les pays en développement et les pays ayant des besoins particuliers à adopter les meilleures pratiques pour évaluer les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation et les systèmes d'innovation en vue de l'élaboration de stratégies appropriées;

iii) Promouvoir le concept des innovations technologiques venant de la base ainsi que l'entrepreneuriat social, et renforcer les capacités institutionnelles des pays membres pour la commercialisation de ces innovations;

iv) Renforcer la capacité de gestion de la R-D et la coopération et les partenariats internationaux en vue de développer l'utilisation des techniques nouvelles et émergentes, novatrices et écologiques, dans des domaines tels que la nanotechnologie, la biotechnologie, l'énergie non conventionnelle et la gestion des déchets industriels;

v) Renforcer la coopération régionale entre les pays membres pour la mise au point, le transfert, l'adoption et l'utilisation de technologies de l'énergie renouvelable en vue d'encourager le développement durable;

vi) Revitaliser le Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et la technologie des herbes officinales en créant un consortium Asie-Pacifique pour les technologies d'intervention douce avec la participation active des pays membres du Réseau;

vii) Coopération régionale accrue pour adopter des stratégies en vue de la mise au point, du transfert et de l'application de pratiques performantes adaptées dans le domaine de technologies écologiques de gestion des déchets.

25. Le Conseil a adopté le projet de programme de travail pour 2013.

D. Point 7 de l'ordre du jour
Date et lieu de la neuvième session du Conseil d'administration

26. Le Conseil a accueilli favorablement l'offre de la Malaisie d'accueillir la neuvième réunion du Comité technique durant la dernière semaine de novembre 2013. Conformément à la recommandation de la CESAP, le Conseil a recommandé que sa neuvième session se tienne au siège de la CESAP à Bangkok au milieu du mois de décembre 2013

E. Point 8 de l'ordre du jour
Questions diverses

27. Le Conseil a remercié le Gouvernement indien pour l'appui institutionnel et programmatique qu'il procurait au CAPTT.

28. Le Conseil a remercié la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP pour les conseils et le précieux soutien qu'elle apportait au Centre.

F. Point 9 de l'ordre du jour
Adoption du rapport

29. Le Conseil d'administration a adopté le présent rapport le 14 décembre 2012.

III. Organisation de la session

A. Point 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la session

30. La huitième session du Conseil d'administration du CAPTT a eu lieu à Bangkok le 14 décembre 2012. Elle a été ouverte par le Chef de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a prononcé une allocution d'ouverture.

31. Ayant souhaité la bienvenue aux participants à la huitième session du Conseil d'administration du Centre, le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que la réunion se tenait à un moment crucial, alors que la communauté mondiale s'était engagée de manière plus concertée et intégrée que jamais auparavant sur la voie du développement durable, notamment après la Conférence des Nations Unies sur le développement durable(Rio+20), qui avait eu lieu à Rio de Janeiro (Brésil), en juin 2012. Il a souligné dans ce contexte que la technologie jouerait un rôle vital dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des

objectifs présentés dans le document final de Rio+20 concernant notamment l'eau, l'énergie, l'alimentation, les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

32. Le Secrétaire exécutif adjoint a noté que la région Asie-Pacifique devait faire face à de nombreux problèmes de développement du fait des changements climatiques qui entravaient gravement la sécurité alimentaire et les mesures prises pour éliminer la pauvreté, et menaçaient aussi l'intégrité territoriale, la viabilité et l'existence même de petits États insulaires en voie de développement. Il a donc souligné que les pays et institutions de la région pourraient accélérer leurs efforts en faveur du développement durable.

33. Le Secrétaire exécutif adjoint s'est félicité de ce que le CAPTT ait déjà orienté son programme de travail dans la ligne de Rio+20, notamment dans les domaines de la sécurité énergétique, de l'atténuation des changements climatiques, de l'énergie renouvelable et des technologies à faible intensité de carbone. Il a ajouté qu'au cours des années récentes, le CAPTT s'était efforcé dans ses programmes de travail de contribuer à l'action menée par les pays en développement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'Objectif 7 «assurer un environnement durable» et l'Objectif 8 «mettre en place un partenariat mondial pour le développement».

34. Il a relevé que des initiatives et partenariats internationaux, tels que ceux qui avaient été recommandés à Rio+20, pourraient permettre d'agir dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de l'alimentation et des changements climatiques. S'agissant des objectifs des pays de la région en matière de développement durable, il a souligné l'importance de la collaboration internationale pour réaliser des synergies et minimiser les conflits. Il a donc invité les pays membres à reconnaître la nécessité d'accroître leur appui aux institutions régionales telles que le CAPTT, qui travaillait énergiquement en faveur d'une cause mondiale.

35. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que le CAPTT avait toujours été une institution régionale importante et estimée de la famille des Nations Unies. Il a souligné qu'au cours de ses 35 ans de service et d'engagement, le CAPTT s'était affirmé en tant que centre de compétence dans la constitution de la capacité technologique des pays de la région Asie-Pacifique, essentiellement dans les domaines suivants: systèmes nationaux d'innovation; développement, transfert, adoption et utilisation des technologies par les petites et moyennes entreprises; et technologies nouvelles et émergentes telles que l'énergie renouvelable, la biotechnologie et la nanotechnologie. L'intervenant a relevé avec satisfaction qu'à la huitième session du Comité technique, tenue à Manille les 26 et 27 novembre 2012, les pays membres avaient fait savoir qu'ils comptaient que le CAPTT continuerait à mettre en place des mécanismes et programmes novateurs pour traiter les problèmes émergents grâce à la coopération Sud-Sud.

36. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que le CAPTT s'était consacré à l'édification et au renforcement des capacités des pays en développement et des pays les moins avancés de la région en étroite partenariat avec des pays plus avancés sur le plan technologique et économique. Il a souligné que les programmes récents du CAPTT avaient concerné plusieurs pays parmi les moins avancés, des pays en développement sans littoral, de petits États insulaires ainsi que des pays tels que l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, Fidji, le Myanmar, le Népal et la République démocratique populaire lao.

37. Le Secrétaire exécutif adjoint a donné au Conseil l'assurance que la CESAP continuerait, par l'intermédiaire de la Division du commerce et de

l'investissement, à apporter un ferme appui au CAPTT, qui était l'une des institutions régionales les plus visibles et les plus dynamiques du système. Il a souligné que le programme de travail du Centre était déjà bien intégré à celui de la Division du commerce et de l'investissement grâce à une approche programmatique commune. Il a ajouté que le Centre avait établi une étroite relation de travail et de coopération avec d'autres divisions organiques du secrétariat, ainsi qu'avec les nouveaux bureaux sous-régionaux et les institutions régionales de la famille de la CESAP.

38. Le Secrétaire exécutif adjoint a noté avec satisfaction et confiance l'appui très encourageant et substantiel que les pays membres avaient apporté au CAPTT au cours des années. Il a exprimé ses sincères remerciements au Gouvernement indien pour l'appui qu'il n'avait cessé d'apporter au Centre, sous forme de ressources financières et en mettant à disposition des installations d'accueil. Il a également pris note avec satisfaction des programmes de fond du Centre concernant les systèmes nationaux d'innovation et la promotion de l'énergie renouvelable dans la région.

39. Le Secrétaire exécutif adjoint a souligné en outre qu'il était urgent de renforcer la base de ressources financières et humaines du Centre afin qu'il soit en mesure d'apporter ses services de la manière la plus efficace pour répondre aux besoins urgents des pays membres.

40. Il a noté que les pays membres allaient procéder à un examen approfondi des problèmes critiques que rencontrait le Centre, en débattre et apporter un appui accru au Centre, selon qu'il convenait. Il a souligné que les pays membres pourraient renforcer leur appui au Centre de différentes façons par exemple par l'accroissement de leurs contributions annuelles, le financement de programmes et de projets de fond, l'accueil d'ateliers et de réunions et le prêt d'experts à titre non remboursable.

41. Le Secrétaire exécutif adjoint a sollicité la coopération et l'appui actifs des pays membres afin que le CAPTT puisse continuer à les aider à catalyser un développement inclusif et durable, reposant sur l'innovation, et ainsi à accélérer un développement économique à faible teneur en carbone dans la région. Il a exprimé l'espoir que les pays membres apporteraient un appui et de précieux conseils pour les programmes et activités futurs du Centre, comme l'avait recommandé le Comité technique à sa huitième réunion. Il a conclu en réaffirmant que les pays membres faisaient partie intégrante du corps et de l'âme du CAPTT et partageaient collectivement la responsabilité d'assurer au Centre survie et croissance à long terme.

B. Participation

42. Les pays membres ci-après étaient représentés à la session: Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande.

C. Point 2 de l'ordre du jour Élection du bureau

43. Le Conseil a élu à l'unanimité le bureau ci-après:

Président:	M. Dilip Kumar Basak (Bangladesh)
Vice-président:	M. Jovito Rey Gonzales (Philippines)

D. Point 3 de l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour

44. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant:
1. Ouverture de la session.
 2. Élection du bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Rapport sur les activités du CAPTT au cours de la période allant de décembre 2011 à novembre 2012.
 5. Rapport du Comité technique sur sa huitième réunion.
 6. Présentation et examen du programme de travail proposé et des questions administratives et financières.
 7. Date et lieu de la neuvième session du Conseil d'administration.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption du rapport.
-